

DISPOSITIFS D'ALERTE PROFESSIONNELLE : VOS LIGNES ÉTHIQUES (WHISTLEBLOWING CHANNELS)

Formations courtes qualifiantes : Droit

Les **dispositifs d'alerte professionnelle (DAP)**, autrement appelés « *lignes éthiques* » (ou « *whistleblowing channel* » en anglais) sont des **lignes sécurisées de signalements professionnels** que les organisations mettent à disposition de toute personne faisant face à un dilemme, à un questionnement sur le respect d'une réglementation, de principes éthiques ou moraux notamment.

Si ce dispositif n'est pas nouveau, des changements majeurs ont conduit les organisations à examiner le bon fonctionnement de ces lignes de signalements : des évolutions éthiques, réglementaires, culturelles et technologiques. Ainsi, le nombre de signalements augmente, la nature de ces derniers se « numérise » (canaux numériques et signalements Tech).

Ce dispositif, qui a été rendu obligatoire pour les entreprises de plus de 250 personnes (plus certains secteurs réglementés comme le secteur financier ou la santé), s'applique à présent à toutes les organisations (privées comme publiques) dont les effectifs sont supérieurs à 50 personnes.

Cette **démarche d'intégrité**, qui n'est plus une option pour bon nombre d'organisations, doit permettre de saisir tous ces changements et transformer ces défis en opportunité pour les organisations.

Prochaines sessions de formation (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits) :

Jeudi 4 et vendredi 5 mars 2027
Jeudi 10 et vendredi 11 juin 2027
Jeudi 16 et vendredi 17 septembre 2027
Jeudi 25 et vendredi 26 novembre 2027

Durée : 2 jours
Tarif : 980 Euros net de taxe



JE M'INSCRIS

Informations :

 formations.courtesl@univ-parisl.fr

Infos pratiques

Composante : Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)

Présentation

Objectifs

- Assimiler les dernières évolutions réglementaires. Appréhender la gestion des DAP par les organisations.
- Connaître le chemin à suivre pour effectuer ou recevoir et traiter un signalement.
- Maîtriser les bonnes pratiques.
- Maîtriser les obligations réglementaires incontournables.

Savoir-faire et compétences

- Une formation qui s'inscrit dans l'actualité des entreprises dans un monde de plus en plus judiciaire.
- Une méthode peu simple à appréhender qui nécessite l'acquisition de certains réflexes.

Organisation

Contrôle des connaissances

Modalités d'évaluation : études de cas pratiques, mises en situation, analyses et critiques réalisés tout au long de la formation. Le dernier jour un test écrit d'évaluation des acquis sera proposé aux stagiaires.

Une attestation de suivi de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Membres de l'équipe pédagogique

Responsable pédagogique :

Valérie CHAVANNE : avocate au barreau de PARIS, experte en conformité et en gouvernance du numérique/de l'IA

Admission

Conditions d'admission

Pré-requis : Niveau BAC+3. Une connaissance avancée ou une expérience d'au moins deux ans en droit est demandé. Des notions (théoriques ou pratiques) en data, algorithmes et intelligence artificielle sont requises.

Modalités d'inscription



JE M'INSCRIS

Information : [✉ formations.courtes1@univ-paris1.fr](mailto:formations.courtes1@univ-paris1.fr)

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez prendre contact avec notre référente handicap : [✉ rafcps@univ-paris1.fr](mailto:rafcps@univ-paris1.fr). Nous pouvons adapter le parcours de formation à votre situation.

Public cible

Agents publics et salariés.

Tarifs

980 Euros net de taxe

Intra possible, nous consulter : [✉ formations.courtes1@univ-paris1.fr](mailto:formations.courtes1@univ-paris1.fr)